



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-200918-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018
--	--

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 18

Nombre de conseillers votants 26

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoint,

M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. Michel TURCO, M. Gilles-André JEANSON, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Michel TURCO	à Monsieur Jean-Claude DENIS
Monsieur Gilles-André JEANSON	à Madame Sylvie QUENEAU
Madame Stéphanie MANCHON	à Monsieur Eric DELHOMMAIS
Madame Delphine COSSON	à Madame Josiane LE BRONEC
Madame Edith MARCILLAC	à Madame Nathalie BERTON
Madame Virginie GATIEN	à Monsieur Jean-Charles GARREAU
Madame Valérie BOUTON	à Madame Marie-Hélène ETIENNE
Madame Nathalie CARDIN	à Monsieur Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 30 juin au 31 août 2018 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

2. Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
3. Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
4. Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

FINANCES LOCALES

5. Décision budgétaire modificative n°1/2018 du Budget Général : Monsieur GASSOT, Maire, présente à l'assemblée les augmentations et virements de crédits ci-après, objet de la présente décision budgétaire modificative n°1/2018 du budget général.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
023	023	01	59 831,00	virement à la section d'investissement
total chapitre 023			59 831,00	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
011	615221	251	14 726,00	Bâtiments publics- Entretien et réparations sur biens immobiliers
011	615221	412	8 362,00	Bâtiments publics- Entretien et réparations sur biens immobiliers
total chapitre 011			23 088,00	CHARGES A CARACTERE GENERALE
67	6745	020	624,00	Subventions aux personnes de droit privé
total chapitre 67			624,00	CHARGES EXCEPTIONNELLES
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			83 543,00	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
73	73111	01	34 330,00	Contributions directes – Taxes foncières et d'habitation
73	73211	01	- 9 278,00	Attribution de compensation
total chapitre 73			25 052,00	IMPOTS ET TAXES
74	7411	01	19 925,00	Dotation Forfaitaire DGF
74	74121	01	8 598,00	Dotation de solidarité rurale
74	74127	01	25 334,00	Dotation nationale de péréquation
74	74833	01	-637,00	Etat-compensation au titre CFE
74	74834	01	'- 814,00	Etat – Compensation au titre des exonérations de TF
74	74835	01	6 085,00	Etat – Compensation au titre des exonérations de TH
total chapitre 74			58 491,00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			83 543,00	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
21	2111	020	63 000,00	Terrains nus
21	21312	212	30 000,00	Bâtiments scolaires
21	21318	251	-13 760,00	Autres bâtiments publics
21	2152	822	6 156,00	Installations de voirie
21	21568	113	10 422,00	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile
21	2188	020	-50 000,00	Autres immobilisations corporelles
21	2188	412	5 886,00	Autres immobilisations corporelles
total chapitre 21			51 704,00	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
402	2315	822	300,00	Installations, matériel et outillage techniques
total chapitre 402			300,00	ESPACE CULTUREL ESVRIEN
400	2315	822	303 000,00	Installations, matériel et outillage techniques
total chapitre 400			303 000,00	RUE DU VALLON
404	2315	822	-122 000,00	Installations, matériel et outillage techniques
total chapitre 404			-122 000,00	ROUTE DE TOURS
406	2313	422	-9 500,00	Constructions
total chapitre 406			-9 500,00	ESPACE JEUNE ADO
407	2313	411	-170 573,00	Constructions
total chapitre 407			-170 573,00	VESTIAIRES DU GYMNASSE
408	2315	822	6 900,00	
total chapitre 408			6 900,00	VOIES DOUCES
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			59 831,00	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
021	021	01	59 831,00	virement de la section de fonctionnement
total chapitre 021			59 831,00	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			59 831,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 4 abstentions **VOTE** les augmentations et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°1/2018 du budget général.

6. Indemnité de conseil du Receveur : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **DEMANDE** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
 - **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
 - **DIT** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Florence LIMET, Receveur municipal.

7. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la sécurisation des accès de l'école maternelle « les Sources » et de l'école élémentaire « Joseph Bourreau » : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la sécurisation des accès de l'école maternelle « les Sources » et de l'école élémentaire « Joseph Bourreau » à hauteur de 5 285.50 €,
 - **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

8. Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la rénovation de l'office de lavage du restaurant scolaire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la rénovation de l'office de lavage du restaurant scolaire à hauteur de 4 136.00 €,

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

DOMAINE ET PATRIMOINE

9. Acquisition amiable de la parcelle de terrain ZV n°60 – Emplacement Réserve n° 20 [FERRIERES] :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **ABROGE** la délibération n°de-220318-04 en date du 22 mars 2018.
 - **AUTORISE** l'acquisition amiable de la parcelle de terrain cadastrée ZV n°60 de 6 190 m² appartenant à M. et Mme FERRIERES Jean-Pierre et Lysiane domiciliés 62, rue Maurice de Tastes, 37100 TOURS moyennant le paiement du prix global de 30 000 euros [trente mille euros].
 - **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2018, chapitre 21, article 2111.
 - **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Maître LUSSEAU, notaire à CORMERY.

URBANISME

10. Projet de création d'un centre d'hébergement touristique dans le bois de la « Duporterie » - Approbation de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme d'Esvres : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme d'Esvres telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
 - **INFORME** que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
 - **PRECISE** que la présente délibération approuvant la déclaration de projet accompagnée du dossier devient exécutoire après sa réception en Préfecture et après accomplissement des mesures cumulatives de publicité et d'information suivantes :

Mesures de publicité :

- **DIT** qu'en application des dispositions des articles R 153-20 à R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - Un affichage en mairie pendant un mois.
 - Mention de cet affichage doit faire l'objet d'une insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - Une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

- **DIT** que la présente délibération et dossier annexé seront transmis à Madame la Préfète d'Indre-et-Loire et notifiés aux personnes et organismes suivants :
 - à Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire
 - à Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire,
 - à Monsieur le Président de l'établissement public de gestion du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle,
 - à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,
 - aux Maires de Cormery, Saint-Branchs, Truyes, Azay-sur-Cher, Veigné, Chambray-lès-Tours, Véretz, Larcay et de la ville de Tours,
 - à Messieurs les Présidents de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers
 - au Service Territorial de l'Aménagement et du Patrimoine
 - à l'INAO
 - à l'ATU
 - la DDT

FONCTION PUBLIQUE

11. Ressources Humaines : création d'un poste d'apprenti (contrat d'apprentissage) aux espaces verts : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **MAINTIENT** le recours au contrat d'apprentissage,
 - **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire 2018 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces Verts	CAPA Travaux Paysagers	2 ans

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 25 septembre 2018

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT